



Légalisation de signature

La légalisation d'une signature permet de faire authentifier votre propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.



Uniquement sur rendez-vous au 01 41 70 88 00.

La signature devra être apposée en mairie devant l'officier d'état-civil, auquel cas elle ne sera pas recevable.

Pièces à fournir :

- ▶ pièce d'identité
- ▶ justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur
- ▶ document à signer

PLUS D'INFOS...

SUR LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

- ▶ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1411>



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3 PLACE FRANÇOIS-MITTERRAND - BP 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43